

pas les devoirs; ce sont les hommes qui, ayant le pouvoir de redresser les torts, refusent de prêter attention aux pétitions qu'on leur adresse; ce sont les hommes qui, lorsqu'on leur demande un pain, donnent une pierre.

Si je comprends bien ce que sir Wilfrid Laurier disait, j'oserais dire que ceux qui ont l'avantage du pouvoir sont les vrais responsables de la situation actuelle. Et sir Wilfrid Laurier ajoutait, et je cite:

...s'il y a eu des criminels—sont, non pas ceux qui se sont battus, qui ont versé leur sang, qui sont morts, mais les hommes qui occupent ici, devant moi, les sièges ministériels?

Ceci a été dit par sir Wilfrid Laurier, et il ne s'agit sûrement pas d'un gars qui nous a toujours été sympathique. Je désire tout simplement me rapporter à cette époque pour prouver que les raisons qui nous obligent aujourd'hui à adopter une loi spéciale ne sont peut-être pas celles qu'on pense. C'est le manque de mesures sociales convenables qui a entraîné le climat de mécontentement et de révolte de la population tant québécoise que canadienne.

La loi à l'étude est très difficile à accepter, compte tenu du fait qu'elle peut porter atteinte à la liberté de la presse. Je n'approuve aucunement toutes les critiques qu'on a dirigées contre la presse, ni les accusations qu'on a portées contre Radio-Canada, la rendant responsable des problèmes actuels.

La Société Radio-Canada, je le reconnais, a diffusé un bon nombre d'émissions consacrées au mouvement séparatiste du Québec, mais il ne s'agissait là que de refléter fidèlement la réalité québécoise.

• (8.50 p.m.)

Ici, à la Chambre, un certain nombre de députés ont toujours refusé de définir la réalité québécoise. De plus, on a toujours considéré ce groupe d'individus comme ne représentant qu'un nombre négligeable. Pourtant, il était important que les députés des autres provinces connussent bien le nombre des séparatistes et l'importance que prenait ce mouvement au Québec.

On a essayé d'endormir les autres citoyens du pays en leur disant que ce mouvement était sans importance, qu'il n'était pas dangereux et qu'il ne comptait pas un très grand nombre de membres. Mais voici qu'une élection nous révèle qu'un Canadien français sur trois est favorable à l'indépendance. Voilà la vérité, et c'est cette vérité que les députés des autres provinces doivent savoir.

La société Radio-Canada a diffusé des émissions auxquelles elle permettait à M. Lévesque de participer simplement afin de faire connaître la réalité du Québec à tous les Canadiens. Qu'on le veuille ou non, c'est cela la liberté de presse, la liberté d'expression.

Je n'ai pas encore eu moi-même à m'inquiéter de la liberté de presse et il est malheureux, à mon sens, que si un député fait une déclaration erronée, les journaux lui font bonne presse, mais si un autre ne fait pas de déclarations erronées, les journaux n'en parlent pas.

Un autre sujet sur lequel je voudrais faire des observations, c'est l'enquête du comité de la Chambre sur la Compagnie des jeunes Canadiens, enquête dont les conclusions incitaient le gouvernement à se méfier de certains groupes ou certains mouvements dangereux. Mais aucune mesure n'a été prise à ce sujet. Voilà pourquoi nous sommes obligés de discuter maintenant de l'adoption d'une loi spéciale.

[M. La Salle.]

Nous avons demandé la tenue d'une enquête royale sur les motifs qui ont conduit à la présentation de cette loi spéciale, ce qui nous a été refusé. Il semble qu'une enquête royale pourrait définitivement faire ressortir toutes les facettes de cette question et faire la part de la vérité et des simples rumeurs, comme celle d'un gouvernement provisoire. Ce serait, à mon sens, une façon, pour le gouvernement de prouver sa bonne foi.

Quelles ont été les causes du climat de mécontentement? Il n'est guère étonnant que le Québec soit mécontent. Je ne siège à la Chambre que depuis deux ans à peine et déjà il faut abandonner l'espoir de jamais récupérer les 250 millions qui ont été payés par le Québec pour un service qu'il n'a jamais reçu. On a parlé de réduire les subventions à la production agricole, et on en parle encore. Comment donner à la classe agricole les possibilités d'assurer sa subsistance, si elle doit faire face à une nouvelle réduction des subventions?

On se demande quelles sont les causes du mécontentement, mais je ne crois pas que le projet de loi actuellement à l'étude réussisse à redonner au Québec sa confiance et sa stabilité.

Monsieur l'Orateur, je ne pourrai certes pas, en toute conscience, approuver le projet de loi à l'étude, car il renferme trop d'imprécisions et de faiblesses.

La nouvelle loi aurait pu, au moins, autoriser l'établissement d'un comité de surveillance, chargé de réprimer les abus dans chaque province. Déjà, après un mois à peine, on a la preuve qu'il y a eu des abus et nous voudrions en éviter la répétition.

Un administrateur aurait pu exercer une certaine surveillance afin de réprimer les abus, mais on préfère abuser du pouvoir, ce à quoi je m'oppose.

Les expressions «association illégale», «identique ou à peu près identique», manquent de précision.

J'ai également demandé à sept ou huit reprises, je crois, qui allait payer les dépenses occasionnées par le séjour au Québec des forces armées. La première fois, on m'a dit que le Québec paierait la note. La deuxième fois, on m'a dit qu'étant donné les circonstances particulières, il y aurait peut-être entente avec le Québec.

Les négociations ne semblaient pas progresser très rapidement la semaine dernière. On finira bien par recevoir la facture et si elle est réglée à la façon du programme d'assurance-santé, le Québec aura encore à payer pour un service qu'il a payé fort longtemps, puisqu'il contribue à la défense nationale depuis le début de la Confédération.

Nous avons droit à beaucoup d'explications que le gouvernement a refusé de nous donner; ce qui nous permet de douter de sa bonne foi et m'empêche de supporter à l'aveuglette un tel projet de loi.

Plusieurs députés, dont moi-même, désirent que soit rétabli un climat de confiance pour le mieux-être des Canadiens. Chaque citoyen au Canada, et au Québec en particulier, doit avoir une plus grande part de justice.

J'ose croire que nous ferons plus que présenter une loi spéciale et que nous réfléchirons sérieusement sur l'adoption de mesures sociales qui, de toute évidence, sont nécessaires pour le rétablissement d'un meilleur climat social au Québec.